

Lot de 8 stickers noirs réfléchissants 3M

Référence P9333



Pour être parfaitement visible lors de vos trajets à moto, optez pour notre lot de 8 stickers réfléchissants noirs 3M et garantissez votre sécurité ainsi que celle des autres sur la route !

Pays de fabrication: Chine

Stock disponible: + 1 000 unités

Code douanier: 3919909090

Dimensions particulières des produits: Chaque sticker mesure 85x24 mm

Quantité par carton: 1000

Composition: Plastique

Largeur: 12 cm

Hauteur: 16.5 cm

Poids unitaire: 15 g

Emballage produit: Polybag

Livraison express ? : Oui

Code EAN: 3701120601197



Les motards font partie des usagers de la route les plus fragiles et les plus touchés par les accidents mortels de la route, du fait de leur protection inférieure à celle des automobilistes.

Améliorer sa visibilité à moto grâce à des stickers réfléchissants casque moto

Le manque de visibilité des deux-roues est le facteur principal dans 51,8% des accidents impliquant un motard et un autre véhicule. Nos stickers casque moto 3M de haute qualité sont composés du matériau adhésif rétro réfléchissant le plus fiable et performant du marché.

Pour rester fidèle à l'esthétique de votre casque, nos stickers réfléchissants pour motards sont invisibles le jour et parfaitement visibles la nuit face aux éclairages des phares des autres usagers de la route.

Optimisez votre visibilité à moto grâce à des accessoires de protection réfléchissants ! Même si les motards sont très adeptes de la couleur noire pour leurs équipements de protection, il est vivement recommandé d'opter pour un équipement de couleur claire et privilégier pour le casque des couleurs voyantes (rouge, jaune, blanc...). Des vêtements de couleurs claires associés à des stickers réfléchissants vous permettront de vous rendre bien plus visibles face aux autres usagers, et ainsi limiter les accidents de la route.

Stickers réfléchissants sur les casques moto : quelles obligations ?

Suite à l'Arrêté du 14 avril 1995, les autocollants rétro réfléchissants sont obligatoires sur les casques de moto. Actuellement, la France est le seul pays qui rend obligatoire la présence de ces éléments réfléchissants, ce pourquoi ces derniers sont présents dans la boîte du casque mais pas posés directement sur celui-ci. Pour un casque de moto homologué, il est nécessaire d'apposer un sticker réfléchissant sur la face avant du casque (front ou menton), sur l'arrière du casque ainsi que sur les côtés gauche et droit.

Un casque de moto n'étant pas homologué expose son propriétaire à une amende de 90€ ainsi qu'un retrait de 3 points sur le permis, et un risque d'immobilisation du véhicule. Grâce à nos stickers réfléchissants conformes à la norme EN13356, vous respectez la loi tout en garantissant votre sécurité sur la route.

Nos autocollants casque moto réfléchissants sont conformes à la réglementation française.